

ÉCHANGES INTRA-FAMILIAUX ET REcul DE LA FÉCONDITÉ EN AFRIQUE : QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LES INTERACTIONS MÈRE-ENFANT

Odile FRANK

Bien que de nombreuses études aient été consacrées particulièrement au cours des deux dernières décennies aux causes institutionnelles et structurelles du recul de la fécondité, on s'est fort peu préoccupé de la manière dont les individus réagissent aux influences contextuelles (information, règles) ainsi qu'aux modalités suivant lesquelles des comportements individuels aboutissent à des régimes démographiques et à la modification de la structure des populations. G. McNicoll affirme, à cet égard, que l'une des grandes composantes qui manque à l'approche structurelle est un modèle adéquat de la prise de décisions individuelles, capable de montrer comment les facteurs d'ordre institutionnel s'allient aux changements conventionnels des revenus et des prix d'un côté et à l'évolution culturelle de l'autre pour influencer sur les décisions en matière de fécondité (McNicoll, 1980 : 449). S'inspirant du concept de la rationalité circonscrite de H. A. Simon (1957), G. McNicoll présente sa propre thèse sur les modalités suivant lesquelles les modifications structurelles aboutissent aux changements individuels. Nous nous appuierons également sur cette notion, après l'avoir expliquée.

Dans la présente étude, nous nous interrogerons sur la nature et l'origine des changements dans l'information et dans les règles issues du contexte socio-économique et culturel qui influent, à l'échelon individuel, sur le comportement en matière de fécondité dans l'Afrique sub-saharienne. A cet effet, nous nous inspirerons des théories économiques de la rationalité, des échanges et des coûts de transaction, mais en nous intéressant aux facteurs psychologiques plutôt qu'économiques (même dans le cas des coûts) et en axant notre propos sur la famille plutôt que sur l'entreprise ou sur le marché. En outre, nous traiterons uniquement des coûts de transaction apparaissant,

par exemple, entre générations différentes - notamment entre les enfants à charge et leurs mères - plutôt qu'entre conjoints, entre employeurs et employés ou entre l'enfant devenu adulte et ses parents.

En adoptant cette approche des rapports entre la mère et l'enfant nous ne sous-entendons pas qu'il existe entre eux un lien "commercial" pas plus que nous ne cherchons à les réduire à un dénominateur exclusivement économique. Il s'agit plutôt d'emprunter à l'approche économique quelques principes structurels susceptibles de contribuer à la compréhension du phénomène de la baisse de la fécondité.

Cette approche - qu'il convient d'expliquer - comporte trois éléments de base. La première est une hypothèse relative à la transmission de l'information et des règles à l'individu. En deuxième lieu, nous préciserons ce qu'on entend par coûts de transaction, et en troisième lieu nous indiquerons comment nous les appliquons aux relations mère-enfant pour comprendre le recul de la fécondité dans le contexte africain.

Transmission de l'information et des règles

La plus importante des tâches cognitives de l'individu consiste à traiter l'information en provenance de l'environnement, à la classer ou à la "coder" et à formuler des jugements - déductifs et relationnels - à son sujet. A l'issue de ce processus, l'information détermine donc le comportement.

Pour exploiter l'information, l'individu use de certaines stratégies conçues, en fait, pour accélérer la prise en compte de masses importantes de données impossibles à traiter intégralement. Ces stratégies, utiles pour accomplir efficacement cette tâche, limitent cependant l'aptitude de l'individu à porter des jugements exempts d'erreurs puisqu'elles reposent presque toujours sur la prise en considération du minimum indispensable d'informations plutôt que de la totalité des faits pertinents. En outre l'individu, en cherchant à réduire au minimum la masse des données nouvelles à traiter, se rabat largement sur la déduction intuitive, c'est-à-dire sur l'information pertinente antérieure mémorisée ou encore sur l'expérience ou l'observation. Cette "économie" cognitive permet de ramener le flot de l'information entrante à une masse de proportions maniables susceptible de servir utilement à diriger l'action, tout en permettant de modifier sans excès la base des connaissances qui orientent les comportements.

L'une des stratégies favorables à l'économie dans le traitement de l'information - mise en évidence par H. A. Simon (1957, 1967) - consiste à restreindre la tâche à un secteur plus simple et limité présentant une pertinence

immédiate. Le raisonnement - ou la rationalité - se trouvent ainsi circonscrits. Les données ne sont pas toutes traitées - une partie d'entre elles sont écartées pour manque de pertinence - et le nombre des options envisagées en vue de l'action est très sensiblement inférieur au total. Les limites sont définies grâce à l'information antérieure, à l'observation et à l'expérience.

Une manière évidente de simplifier le traitement mental du monde extérieur consiste aussi à segmenter la vie en domaines dotés chacun de limites naturelles qui aident à définir les données pertinentes dans chaque cas particulier. Nous avons déjà fait appel à ce concept pour expliquer pourquoi deux aspects d'un comportement, tels qu'une activité rémunérée et la création d'une famille, peuvent être ressentis de manière distincte à l'intérieur d'une unité conjugale donnée ; en d'autres termes, les responsabilités familiales sont, en un certain sens, scindées en deux secteurs virtuellement imperméables (voir Frank, 1990 : 3-11). La raison en est que chaque conjoint acquiert, du fait de son champ de responsabilités (attribué en vertu de facteurs sociaux, économiques et culturels), des informations pertinentes pour l'un ou l'autre domaine et peut ne pas tenir compte de l'information relative à l'autre, considérée comme hors de propos et superflue. On aboutit ainsi à des économies dans le traitement de l'information grâce à la rationalité circonscrite et à la segmentation des champs d'expérience.

A titre de première étape dans notre raisonnement, nous avancerons l'argument suivant lequel les interactions mère-enfant comportant un domaine segmenté de comportement et un élément de rationalité circonscrite. Au surplus, il nous semble que dans l'Afrique sub-saharienne ce domaine est entièrement distinct de celui à l'intérieur duquel se prennent normalement les décisions concernant la fécondité. Pour être plus précis, on assiste souvent en Afrique à une répartition des responsabilités familiales en vertu de laquelle le père, qui est propriétaire des biens (par exemple des terres, cultivées par les femmes), exerce en dernier ressort l'autorité parentale, fixe les normes de fécondité (nombre et espacement des naissances) mais n'assume qu'une partie minime, voire nulle, des coûts entraînés par l'enfant (Frank, 1990 : 9-10). Dans ce contexte, le domaine de la mère, en tant que personne qui élève les enfants, englobe la totalité des coûts économiques et psychiques liés à cette activité, alors que le domaine du père est celui des décisions en matière de fécondité. Par suite du clivage entre ces deux domaines, ce type de décision dépend bien davantage de considérations liées au statut social que du coût, ce dernier échappant au champ d'observation du père. En d'autres termes, dans notre schéma les coûts entraînés par l'enfant représentent une information dénuée de pertinence pour le secteur segmenté de la prise de décisions en matière de fécondité.

Coûts de transaction

Les coûts qui nous intéressent ici sont surtout les coûts psychiques liés à l'échange mère-enfant. Pour les caractériser, on peut fort opportunément emprunter la notion des coûts de transaction empruntée à la terminologie économique. Les problèmes liés aux contrats ⁽¹⁾ – négocier, rédiger, suivre et faire appliquer des accords (Pollak, 1985 : 582) et l'approche fondée sur le coût de transaction reposent sur les relations à long terme entre parties contractantes structurées par des institutions - généralement des entreprises.

La notion de coût de transaction est déjà appliquée à l'institution qu'est la famille, mais elle sert à caractériser les relations économiques entre membres de la famille, par exemple dans le cas des transactions concernant le travail, le capital et l'assurance (Ben-Porath, 1980 ; Pollak, 1985). Dans le cas de la famille, l'approche fondée sur le coût de transaction reconnaît l'importance de la structure et de l'organisation interne des institutions et le fait que la famille est une structure "de gouvernance" (Pollak, 1985 : 584).

Il nous semble que les parties contractantes se trouvent à l'intérieur de la dyade mère-enfant comprenant une institution dotée d'une structure interne, et que les coûts pertinents sont parfaitement reconnaissables. En d'autres termes, le contrat entre la mère et l'enfant est similaire à tout autre ⁽²⁾ et comporte des coûts analogues qui représentent collectivement ceux des soins parentaux. Les coûts de négociation restent des coûts de la négociation, les coûts du suivi deviennent des coûts de vigilance, de surveillance et de garde et les coûts liés à l'application du contrat deviennent ceux, psychologiques et consommateurs d'énergie, de l'imposition d'une discipline.

- (1) La conduite des transactions elles-mêmes entraîne une certaine catégorie de coûts qui représentent une partie des avantages auxquels renoncent les parties et qui diffèrent seulement d'autres coûts qu'en ce qu'ils sont associés à un échange (Ben-Porath, 1980 : 5).
- (2) Ainsi que le fait observer Ben-Porath, un contrat suppose généralement une association volontaire, de telle sorte que la faille dans cette analogie serait le caractère involontaire du contrat entre géniteur et enfant. *"On pourrait s'élever, en l'espèce, contre cette analogie du fait que l'entrée d'au moins une des parties dans la relation est involontaire. Cependant, la transformation de l'événement biologique en un lien social susceptible d'embrasser plusieurs décennies suppose un comportement volontaire de la part des deux parties et la possibilité pour chacune d'entre elles de s'en dégager à un stade ultérieur (c'est nous qui soulignons). Les décisions parentales en matière de fécondité et de comportement à l'égard de leurs enfants au cours de leurs premières années d'existence sont unilatérales, mais probablement teintées par les attentes relatives aux relations mutuelles futures"* (Ben-Porath, 1980 : 3 ; texte anglais traduit par O. Frank).

Une autre modification concerne l'utilisation ou l'application des coûts de transaction dans les relations familiales. Dans les textes économiques et la littérature récente sur la sociologie de la famille, on recourt à cette notion pour analyser les activités exercées par les membres de la famille, leur allocation et leur distribution au sein de celle-ci ainsi que l'analyse des avantages et des inconvénients des contrats familiaux (Pollak, 1985 : 584). En l'occurrence, il s'agit moins d'évaluer l'utilité des coûts de transaction pour l'analyse de la famille et de comparer les coût des transaction intra-familiaux et extrafamiliaux que de se servir de l'approche fondée sur les coûts de transaction pour comprendre les changements qui se produisent progressivement dans les relations mère-enfant à la suite des mutations socio-économiques et culturelles.

En résumé, la famille est une institution ⁽³⁾ dont la gouvernance interne détermine des règles structurelles institutionnelles qui régissent les relations entre parents et enfants. Les rapports mère-enfant englobent aussi un domaine de l'activité familiale et les règles qui déterminent celui-ci proviennent de l'information traitée par la mère (et par l'enfant) et provenant de l'environnement socio-économique et culturel. Les relations de ce type comportent des coûts de transaction. Comme tous les autres types de coûts, on s'efforce toujours de les réduire au minimum. De plus, à mesure que le contexte évolue – particulièrement en ce qui concerne le développement socio-économique, la modernisation et/ou l'occidentalisation – ce n'est pas tant l'institution familiale qui se transforme, comme l'ont fait valoir certains auteurs (par exemple J.C. Caldwell, 1976) que les règles qui gouvernent tel ou tel contrat intrafamilial.

Les coûts de transactions liés aux relations mère-enfant dans l'Afrique sub-saharienne

Bien que la présente étude ne vise pas à peser les avantages et les inconvénients relatifs des contrats intrafamiliaux comparés aux contrats liés extrafamiliaux, il n'est pas inutile de se souvenir que l'un des avantages

(3) *“La famille est un groupe d'individus liés par le sang, le mariage ou l'adoption mais elle tire son importance sociale des activités qu'elle regroupe. Cette institution prend la forme d'un ensemble de droits et d'obligations associés aux rôles des membres de la famille qu'elle définit, constituant ainsi une transaction ou un contrat global ou encore une série de contrats interdépendants (mari-femme, parent-enfant...)”* (Ben-Porath, 1980 : 3).

capitaux des premiers est qu'ils reposent sur l'identité des parties ⁽⁴⁾. Cette prémisses joue évidemment un rôle majeur dans le lien entre la mère et l'enfant dans lequel l'identité de ce dernier assume sa pleine importance. Au surplus, l'identité est aussi forte lorsqu'elle est attribuée que lorsqu'elle survient naturellement ; en effet, les relations mère-enfant ne semblent pas s'affaiblir lorsque l'enfant est adopté, ou pris en nourrice à la mode africaine (Frank, 1984).

Aux stades précoces de la relation mère-enfant, l'identité de ce dernier importe davantage pour le "contrat" que celle de la mère. La survie même du nourrisson est fonction de l'importance critique de son identité depuis le moment de sa naissance. Le rôle de l'enfant est initialement involontaire ; subséquemment, l'identité de la mère acquiert pour lui une importance croissante à mesure que se développe l'attachement filial.

Si l'identité de l'enfant revêt une importance critique pour sa survie dans tous les contextes culturels et depuis les premiers temps de l'histoire de l'humanité ⁽⁵⁾, ses éléments ont connu d'importantes variations. La conceptualisation de l'enfant, ou ce que l'on pourrait appeler son "rôle", a subi bien des changements dans le passé et varie encore aujourd'hui suivant les milieux culturels. En Europe occidentale, par exemple, ce n'est pas seulement la signification de l'enfance mais aussi les années du cycle de vie de l'être humain considérées comme correspondant à l'immaturation économique et sociale qui se sont profondément modifiées entre le seizième et le vingtième siècles (Ariès, 1973).

Bien qu'il ne soit pas possible d'établir des liens précis entre les mutations sociales, telles que les modifications de la définition de l'enfance, survenues dans le monde occidental parallèlement à la transition démographique, il apparaît clairement qu'une "reconceptualisation" de l'enfance a été associée, d'une certaine manière, à la diminution de la taille de la famille qui a marqué la phase finale de cette transition. Il est, par ailleurs, probable que la

- (4) *"La principale caractéristique du contrat intrafamilial est qu'il est ancré dans l'identité des partenaires en l'absence de laquelle il perdrait toute signification. Il est donc spécifique, non négociable ou non transférable...un cas extrême dans lequel l'identité joue un rôle est celui des relations affectives...mais...les gens s'intéressent à l'identité de ceux avec lesquels ils commercent pour des raisons pratiques qui ne peuvent se confondre qu'à l'occasion avec des rapports affectifs"* (Ben-Porath, 1980 : 4).
- (5) L'identité de l'enfant a aussi joué un rôle important, à des époques et dans des circonstances diverses, dans la rupture du contrat entre la mère et l'enfant destiné à assurer la non-survie de ce dernier. Tel a pu être le cas en particulier pour les enfants porteurs de difformités, les enfants "excédentaires" (naissances multiples), les enfants illégitimes non désirés, les enfants politiquement indésirables et autres.

“reconceptualisation” de l’enfance ait déjà joué un rôle capital et peut-être déjà apporté sa contribution la plus importante au recul de la mortalité infantile (Seeley, Frank, 1975 : 34 ; Frank, 1985 : 11-12).

Dans la mesure où la “reconceptualisation” de l’enfance a modifié l’identité de l’un des partenaires de la relation mère-enfant, le changement a été intégré dans l’information et les règles transmises à la mère par le contexte social, économique et culturel. En conséquence, les liens entre les deux partenaires se sont modifiés de même que les coûts de transaction liés au nouveau “contrat”.

On peut s’attendre à voir la relation mère-enfant dans l’Afrique subsaharienne se calquer sur son évolution historique dans les sociétés occidentales, d’autant que l’influence de ces dernières sur les normes culturelles africaines s’exerce aujourd’hui suivant des voies multiples. Compte tenu de la difficulté qu’il y a à établir un lien entre des mutations historiques dans la société et les changements au niveau de l’individu, particulièrement dans le domaine du comportement démographique, il se pourrait également que les comportements individuels et familiaux se transforment en Afrique même si les bouleversements sociaux et économiques sont moins profonds que ceux qui ont été associés au changement des comportements en Occident. Dans l’un des scénarios possibles, une large part de l’évolution du contexte requise pour modifier les règles des contrats intrafamiliaux pourrait ressembler davantage, *a posteriori*, à un développement fondé sur la modernisation ou l’occidentalisation à l’image du monde industriel qu’à une forme indigène du développement social et économique.

Quelle serait la nature de l’évolution de l’interaction mère-enfant dans le contexte de l’Afrique subsaharienne ? Pour en décrire les modifications potentielles au rythme des mutations sociales, du développement économique, de la modernisation ou de l’occidentalisation, on peut relever trois phases en étudiant les modalités de l’échange avant la transition économique ou démographique, l’interaction pendant la période de transition et enfin les formes de l’échange lors des mutations économiques et démographiques.

Les échanges mère-enfant dans les sociétés traditionnelles

Les conditions de vie dans les sociétés traditionnelles de l’Afrique subsaharienne sont telles que les évolutions de la mortalité et de la fécondité restent incertaines. La mortalité infantile est élevée, et la survie de l’enfant jusqu’à l’âge de cinq ans est exceptionnellement basse dans le contexte africain si on le compare aux taux observés dans d’autres régions en

développement au cours du vingtième siècle ⁽⁶⁾. La fécondité est incertaine en raison du risque élevé d'infécondité (Frank, 1983). En fait, la prévision de la taille définitive de la famille comporte des sources multiples d'incertitudes concernant les naissances, les décès infantiles et la possibilité d'être obligé de prendre – ou de donner – des enfants en nourrice.

Face à ces incertitudes, il est fort vraisemblable que l'identité de l'enfant joue un rôle capital mais elle est générique plutôt que spécifique. Il ne faudrait pas conclure pour autant que le lien mère-enfant soit, dans une mesure quelconque, moins affectif dans un climat d'insécurité ; mais il est en quelque sorte transmissible. Comme nous l'avons vu, Y. Ben-Porath a suggéré que l'une des caractéristiques principales du contrat familial pourrait être sa non-transmissibilité due au fait que l'identité de l'une des parties est spécifique. Dans le contrat mère-enfant, il nous semble que la relation avec le nourrisson doit être transmissible afin de permettre à la mère d'établir, au moins potentiellement (puisque évidemment les mères ont certaines préférences), la création d'un lien identique avec chaque nouveau-né et que l'affirmation de Y. Ben-Porath n'est pas infirmée pour autant qu'il s'agisse de l'identité de l'enfant. En d'autres termes, l'amour pour le nourrisson est transmissible aussi longtemps qu'il passe d'un nouveau-né à un autre et non à un autre membre de la famille, ce qui supposerait une identité totalement différente et un autre type de contrat.

Il semblerait donc psychologiquement logique que dans un climat de forte incertitude, les enfants soient interchangeables. Dans un autre contexte et en nous fondant sur une étude approfondie, menée au Burkina Faso auprès de 16 femmes dont les antécédents en matière de fécondité et de mortalité infantile ont été examinés en détail et qui avaient perdu un enfant au cours d'une enquête à passages répétés, M. Dakuyo et nous-mêmes avons posé en hypothèse qu'une tolérance à l'égard de l'"interchangeabilité" de l'enfant doit coexister lorsqu'une fécondité élevée est de règle (Frank, Dakuyo, 1985 : 41).

Cette supposition repose sur l'écart entre le nombre des enfants biologiques et celui des enfants effectivement élevés par les femmes étudiées. Celles-ci avaient donné naissance, au total, à 84 enfants. Près de 40 pour cent de leurs enfants nés vivants étaient décédés (32 cas de mortalité infanto-juvénile). Elles avaient donné huit enfants en nourrice et en avaient pris deux ; sur leurs

(6) Les seuls taux de mortalité infantile d'un niveau comparable sont sans doute ceux enregistrés en Europe au début des temps modernes (pour de plus amples détails sur le contexte de la mortalité infantile élevée en Afrique, voir O. Frank et M. Dakuyo, 1985).

50 enfants, biologiques ou non, 16 pour cent ne vivaient pas auprès de leurs mères biologiques. En résumé ces femmes, âgées de 17 à 44 ans, après avoir donné le jour, en moyenne, à cinq enfants vivants (la fourchette étant de 2 à 12 naissances), en élevaient la moitié ou plus au moment de notre enquête : le nombre d'enfants par famille le plus fréquemment rencontré étant de trois, pour une fourchette de un à sept.

La réduction et la convergence de la taille effective des familles résultaient principalement des décès infanto-juvéniles. Cependant, une certaine normalisation de cette taille avait été obtenue grâce au système du placement. Avant la prise en compte de ce dernier, le nombre moyen des enfants élevés par des femmes ayant donné des enfants en nourrice était légèrement plus élevé que celui des femmes qui n'avaient pris aucune disposition de ce genre (respectivement 3,1 et 2,9 enfants). Compte tenu des placements familiaux, le nombre moyen des enfants élevés par des femmes ayant usé de ce système s'est situé au-dessous de celui des femmes qui n'étaient pas dans ce cas (respectivement 2,3 et 2,9). Nous sommes parvenus à la conclusion que ces femmes devaient tolérer l'"interchangeabilité" pour s'accommoder de la perte et de la mobilité des enfants (7).

On peut raisonnablement interpréter le niveau élevé de la mobilité infantile dans la société africaine traditionnelle comme une adaptation aux décès des enfants et à leur "interchangeabilité". On observe également dans les sociétés traditionnelles une série d'autres comportements permettant de s'accommoder de la mortalité et de la mobilité infantiles qui relève des règles sur la manière d'élever les enfants imparties par le contexte social et économique traditionnel. Le faible degré d'interaction en face à face entre la mère et son enfant au cours des deux premières années d'existence de celui-ci mérite d'être relevé. Les nouveau-nés reçoivent chaleur corporelle, contact et nourriture pendant que leurs mères les portent sur leur dos, ce qui leur laisse les deux mains libres pour travailler. Cette manière de transporter l'enfant, outre qu'elle ne permet que peu d'interaction en face à face, réduit aussi

(7) *"Nous estimons que l'écart entre la parité et la composition effective de la famille élevée correspond à une volonté de survie applicable à tous les enfants mais qui ne s'attache pas nécessairement à des enfants spécifiques. Nous formulons l'hypothèse qu'afin de porter au maximum la taille de la famille survivante, cette tolérance de l'"interchangeabilité" des enfants est nécessaire en raison tant de la mortalité que de la mobilité infanto-juvéniles. Dans la pratique, il s'ensuit que les efforts pour traiter les enfants comme des individus, l'aptitude à se souvenir des détails de la dernière maladie à issue fatale d'un enfant et le deuil d'enfants considérés comme des individus peuvent coexister avec une acceptation transcendante de la mort d'un enfant ou une hésitation à lutter contre elle"* (Frank, Dakuyo, 1985 : 42).

l'interaction personnalisée. Il y a peu d'apprentissage de la parole, pendant lequel le jeune enfant pourrait observer et imiter les mimiques faciales et les mouvements labiaux associés à des sons. La parole apparaît naturellement au moment "normal" lorsque l'enfant, sevré, a quitté le dos de sa mère pour acquérir une pleine mobilité. A ce moment, il est plus souvent confié aux soins d'un frère ou d'une soeur aînée ou d'un autre membre de la famille que pris en charge par sa mère, laquelle est généralement occupée à allaiter un nouveau-né ou de nouveau enceinte.

Ce mode traditionnel d'interaction entre la mère et l'enfant réduit au minimum les coûts de transaction dans le contexte des impératifs traditionnels, sociaux, économiques et culturels ⁽⁸⁾. La mère est libre de se livrer pendant de longues heures à des travaux manuels sans être gênée par son enfant. L'interaction a surtout lieu pendant les tétées mais les bébés plus grands réussissent à se nourrir sans quitter le dos de leur mère. Les échanges en face à face ainsi que l'interaction personnalisée occupent peu de temps et le rôle pédagogique des parents n'est guère en évidence au cours des premières années. Accoutumées à voir mourir leurs enfants, les mères s'accommodent de la mobilité infantile et ne mettent pas l'accent sur l'identité individuelle de leurs enfants au cours de leurs transactions avec eux. Au surplus les familles adoptent souvent, lorsqu'il existe des possibilités de scolarisation, des stratégies consistant à choisir l'enfant ou les enfants qui recevront une éducation en fonction des avantages que pourra en retirer la cellule familiale ; l'accès à l'éducation et la possibilité de choix pour chaque enfant ne vont pas de soi.

L'interaction mère-enfant au cours de la période de transition

Pendant la phase du développement et/ou de la modernisation, la culture traditionnelle subit un grand nombre d'influences ; les informations et les règles émanant du contexte social, économique et culturel en mutation changent en conséquence. Nous avancerons que la première chose qui change dans le contrat entre la mère et l'enfant est la suivante. La première adopte de nouvelles règles concernant son aptitude à agir pour éviter la mort d'un enfant et elle est disposée à "payer" des coûts de transaction plus élevés afin d'attacher de la valeur à la survie d'un enfant déterminé plutôt que de

(8) *"Traditionnellement, on n'attend pas des enfants qu'ils amorcent une interaction avec des adultes ; et de fait nos observations montrent qu'ils le font rarement après l'âge de deux ans. On leur permet d'observer en silence la vie sociale des adultes mais pas davantage... ils sont censés rester assis sans parler, écouter la conversation et prendre part aux rires"* (Whiting, 1977 : 223).

chercher à obtenir une famille survivante d'une certaine taille quelle que soit l'identité individuelle des enfants dont elle se compose. Elle reçoit et recherche des informations sur la manière de faire face à la survie plutôt qu'à la mort à partir de règles de fonctionnement nouvelles. Tel est sans doute le cas actuellement dans la grande majorité des sociétés africaines.

Les incidences sur les comportements ordinaires de la mère qui élève son enfant sont multiples. Le nourrisson reste toujours sur le dos de sa mère pour n'être "déplacé" que par le nourrisson suivant, mais la mère déploie des efforts en prêtant attention à ses besoins, particulièrement en ce qui concerne sa santé, sa nutrition et les pratiques d'hygiène familiale (lavage des mains, préparation des aliments). Lorsque des soins médicaux modernes, préventifs et curatifs sont proposés, la mère y fait appel. L'enfant malade bénéficie de soins particulièrement attentifs. L'inévitabilité et l'uniformité de la maladie et de la mort ne sont pas acceptées sans distinction comme allant de soi ; l'enfant considéré comme un individu présentant des syndromes propres reçoit des soins personnalisés, dans la mesure des capacités maternelles.

La modification du contrat entre la mère et l'enfant entraîne des coûts de transition plus élevés pour la mère, puisqu'elle doit s'investir davantage dans le partenariat avec chacun de ses enfants. Si ces efforts accrus se révèlent prometteurs et que la mère obtienne un certain succès, ils sont aussi susceptibles de commencer à influencer sur son contrat avec son enfant survivant, accroissant encore les coûts de transaction. A présent, la mère s'autorise à considérer ses enfants comme des individus et à répondre aux caractéristiques et à la personnalité de chacun ⁽⁹⁾. L'enfant peut négocier pour obtenir la satisfaction de tel ou tel désir, d'où un nouvel accroissement de temps de transaction de la mère. La discipline nécessaire, ainsi que le temps consacré à la faire respecter augmentent, entre autres, en fonction des exigences des établissements d'enseignement et des programmes scolaires.

L'interaction mère-enfant dans les périodes de mutation économique et démographique

Une fois atteint le stade où la mortalité infanto-juvénile baisse rapidement et où les transformations sociales et économiques sont courantes, on observe une tendance croissante à l'augmentation substantielle des coûts de

(9) B. Whiting (1977 : 220) souligne combien il importe, dans les familles comptant de nombreux enfants survivants, d'éviter de distinguer tel ou tel d'entre eux afin de réduire aussi au minimum les coûts de transactions liés à la discipline. Comme il faut contenir autant que possible les rivalités entre unités familiales pour empêcher les conflits, on s'interdit de louer un enfant ou de lui prêter une attention particulière.

transactions au sein de la relation mère-enfant. Cette situation existe aujourd'hui dans des régions disparates de l'Afrique sub-saharienne, mais surtout dans les zones urbaines. La formation de la mère et les besoins éducatifs de l'enfant font que les soins à ces derniers absorbent beaucoup de temps. Pour élever son enfant et le maintenir en bonne santé, la mère doit prendre en compte un grand nombre de possibilités comportementales. Chaque enfant a sa personnalité propre et on recherche pour lui des occasions d'éducation. Une interaction en face à face, intensive et de grande ampleur s'exerce depuis le moment de la naissance.

Des travaux de recherche récemment menés au Kenya ont montré que le coût des transactions entre la mère et l'enfant a effectivement augmenté pour les mères kényannes depuis que le contexte social, économique et culturel s'est modifié. En particulier, le temps consacré par la mère à négocier et à interagir en face à face et seule avec son jeune enfant est très loin de celui qui correspond à la relation à faible coût de transaction des mères traditionnelles (Harkness, Super, 1984)⁽¹⁰⁾. Peu à peu, les coûts de transactions deviennent très lourds et les mères de la période transitionnelle ont davantage de peine à les assumer⁽¹¹⁾.

(10) “[Ces gens] accomplissent des choses pour eux-mêmes et leurs enfants. Il ne leur viendrait pas à l'idée d'empêcher un enfant d'aller en classe pour lui demander d'aider à prendre soin de ses jeunes frères et sœurs ou d'aider aux travaux des champs...Ils considèrent l'éducation comme essentielle; ils inscrivent leurs enfants à l'école maternelle dès qu'ils atteignent l'âge d'admission. Les enfants de sept ou huit ans, jadis considérés comme des “nourous” idéales pour les plus jeunes, ne sont plus disponibles pour jouer ce rôle...[Les enfants] sont formés à moins penser au bien-être des autres mais davantage à la compétitivité et à la recherche du succès individuel caractéristiques de l'enseignement des écoles de type occidental qu'ils fréquentent...Exposés à la psychologie et aux théories pédagogiques de l'Occident, les parents responsables concluent que de bons résultats scolaires conditionnent nécessairement le succès financier et le prestige de l'adulte. Ils se préoccupent de savoir comment former leurs enfants si la curiosité et l'autonomie favorisent les bons résultats scolaires” (Whiting, 1977 : 219, 222).

(11) A propos d'une jeune mère africaine ayant fait des études supérieures aux Etats-Unis, B. Whiting relate, à titre anecdotique, les tenants et les aboutissants du problème des coûts de transaction élevés dans un contexte de forte fécondité dans un cas inhabituel mais exemplaire: “De retour en Afrique et mère de quatre enfants en bas âge, cette jeune femme partage aujourd'hui un grand nombre des problèmes des mères américaines. Elle a eu de la peine à se faire suffisamment aidée en ville, alors qu'elle est loin de chez elle de huit heures du matin à cinq heures du soir. Familière des manuels de psychologie de l'enfant utilisés dans les universités américaines, elle craint aussi de ne pas prêter une attention suffisante au développement de ses enfants” (Whiting, 1977 : 224).

Au bout du compte, le contrat mère-enfant devient fort différent de ce qu'il est dans une société traditionnelle. Les coûts de transaction fortement accrus constituent le changement principal. Alors que le partenariat entre la mère et l'enfant n'entraînait à l'origine que des coûts minimaux liés à la nourriture et aux soins de base, l'enseignement en face à face étant réduit à sa plus simple expression (un grand nombre des tâches adultes que les enfants apprennent très jeunes pour pouvoir participer aux travaux agricoles – par exemple, aller chercher de l'eau et du bois, garder les animaux, ou arracher les mauvaises herbes sont apprises très rapidement, souvent après des années d'observation et d'imitation) et à la suite de la délégation d'une part très importante des soins aux enfants aux frères et soeurs plus âgés et à d'autres personnes, le partenariat mère-enfant devient en fin de compte un processus d'interaction, de stimulation, d'apprentissage, de surveillance constante et d'imposition d'une discipline qui est très absorbant et qui prend beaucoup de temps.

Lorsque les coûts de transactions deviennent aussi élevés, le seul moyen de les abaisser consiste à réduire le nombre des enfants sur lesquels on porte son attention. Nous aurions donc tendance à conclure que c'est par le truchement des coûts des transaction que l'influence du contexte social, économique et culturel s'exerce sur la fécondité, et que lorsque les impératifs des contrats entre la mère et l'enfant axés sur ce dernier entraînent des coûts élevés et incontournables, le principal recours de la mère consiste à réduire la taille définitive de sa famille. Les premières générations de mères se contenteront de limiter le nombre de leurs enfants par réaction aux nouveaux comportements requis par les règles qui régissent nouvellement les contrats mère-enfant. Les générations suivantes et plus jeunes apprendront, grâce à des informations et à des règles inédites, que pour élever des enfants, il faut leur consacrer beaucoup de temps ; elles pourront non seulement limiter la taille définitive de leur famille mais aussi éviter les grossesses précoces et espacer les naissances.

BIBLIOGRAPHIE

- ARIES Ph., 1973, *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*, Seconde Edition (Edition originale, 1960, Paris, Plon). Paris, Editions du Seuil.
- BEN-PORATH Y., 1980, The F-Connection : Families, Friends, and Firms and the Organization of Exchange, *Population and Development Review*, 6, n° 1, pp. 1-30.
- CADWELL J.C., 1976, Toward a restatement of demographic transition theory, *Population and Development Review*, 2, n° 3/4, pp. 321-366.
- FRANK O., 1983, Infertility in Sub-Saharan Africa : Estimates and Implications, *Population and Development Review*, 9, n° 1.
- FRANK O., 1984, Child Fostering in Sub-Saharan Africa. Document présenté à la réunion annuelle de la Population Association of America.
- FRANK O., 1985, *Cultural determinants of receptivity to fertility regulations : a cognitive social learning perspective*, Document présenté au séminaire UIESP/CCAFFP sur "l'influence des facteurs sociaux sur les résultats des programmes de planification familiale", Jamaïque, 10-13 avril.
- FRANK O., DAKUYO M., 1985, *Child Survival in Sub-Saharan Africa : Structural Means and Individual Capacity*, Une étude de cas au Burkina Faso, Center for Policy Studies Working Paper, n° 122, New York : The Population Council.
- FRANK O., 1990, *The Childbearing Family in Sub-Saharan Africa: Structure, Fertility, and the Future*, Policy, Research, and External Affairs, Working Papers, n° 509, Washington : Banque mondiale.
- HARKNESS S., SUPER C.M., 1984, *Fertility change, child survival, and child development: observations on a rural Kenyan community*, Document présenté à la réunion annuelle de l'American Anthropological Association.
- MCNICOLL G., 1980, Institutional determinants of fertility change, *Population and Development Review*, 6, n° 3, pp. 442-462.
- POLLAK R.A., 1985, A transaction cost approach to families and households, *Journal of Economic Literature*, XXIII, pp. 581-608.
- SEELEY, FRANK O., 1975, *Psychological correlates of the implementation of family planning goals*, Thèse doctorale, Cambridge : Harvard University, School of Public Health.
- SIMON H.A., 1957, *Administrative Behavior*, 2nd Edition, New York : Macmillan.
- SIMON H.A., 1967, Motivational and Emotional Controls of Cognition, *Psychological Review*, 74, n° 1, pp. 29-39.
- WHITING B., 1977, Changing Life Styles in Kenya, *Daedalus*, Printemps, pp. 211-225.